

Le 15 septembre 2020

## Communiqué de presse

# Assemblée générale des délégués de la CARMF en 2020

---

### APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DU BILAN

Le samedi 12 septembre 2020, l'Assemblée générale des délégués qui s'est déroulée au Palais des Congrès de Paris sous la présidence du Docteur Thierry Lardenois, a permis d'exposer :

- le bilan et compte de résultat de l'exercice 2019,
- les placements mobiliers et immobiliers.

Les comptes 2019 font apparaître un résultat net en excédent de 126,6 millions d'euros pour les trois régimes gérés par la CARMF (complémentaire, ASV et invalidité-décès). Les charges se sont élevées à 2,23 milliards d'euros, et les produits à 2,36 milliards d'euros notamment grâce à un résultat financier de 285,1 millions d'euros.

À l'issue de ces différentes présentations, les délégués ont approuvé à la quasi-unanimité les comptes de la CARMF pour l'exercice 2019. En effet, le résultat a été de 98,78 % de "OUI" et de 1,22 % de "NON" soit 324 voix contre 4 sur un total de 328 suffrages exprimés.

---

*La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (123 167 cotisants, 96 225 prestataires). Elle recueille chaque année 2,8 milliards d'euros de cotisations (médecins + caisses maladies) et verse 2,8 milliards d'euros de prestations, les excédents, provenant notamment de l'apport des résultats financiers (285 millions d'euros en 2019), sont affectés aux réserves et servent à payer la compensation nationale (régime de base).*

Contact presse :  
Service communication - Grégoire Marleix  
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23  
E-mail : [communication@carmf.fr](mailto:communication@carmf.fr)